

## Compte-rendu du CA du 3 mars 2026

Présents :

Personnel de l'administration : Madame Chovet, Proviseur, Madame Vianney, Adjointe au chef d'établissement, Monsieur Alliro, Intendant, Monsieur Bourg, CPE.

Elus locaux : personne, M Vial est excusé

Représentants élus des enseignants : Mesdames Epinat, Deveaux, Pothin, Mure (arrivée à 17h55), Messieurs Chalçon, Vial.

Représentants élus des personnels PATOSS : Madames Roche

Représentants élus des parents d'élèves : Mesdames Dubourgnon, Sirieix, Tasies, Monsieur Lyonnet.

Représentants élus des élèves : Mesdames Rousset, Vincent, Duris, Lafond, Dumas.

Le quorum étant atteint, le CA peut délibérer en toute légalité.

Madame Pothin, enseignante, est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

I Approbation du compte-rendu du CA

II Organisation financière et comptable

III Domaine administratif et pédagogique

A Coloration des postes

B Plan pluriannuel d'éducation à l'orientation

IV Questions diverses

### I) Approbation du compte-rendu du CA

Mme Pothin souhaite apporter des modifications au compte-rendu du CA du 25 novembre 2025 :

- elle demande que la phrase : « M. Soler étant en arrêt, un appel aux enseignants est fait afin qu'un collègue assure ses missions pendant la durée de son absence. » soit transformé en : « M. Soler étant en arrêt, un appel aux enseignants sera fait afin qu'un collègue assure ses missions sur le réseau informatique pendant la durée de son absence. »

Arrivée de Madame Mure, le nombre de votants passe à 20.

- concernant les IMP et PACTE, elle demande que soit rajoutée la phrase : « Madame Pothin demande si le PACTE Ecole ouverte a été reconduit cette année, Madame Chovet répond que non, que ce n'est pas un PACTE qui est forcément donné chaque année ». Madame Chovet refuse en expliquant que ce n'est pas correct de dire cela. Le PACTE n'est ouvert que si un projet est déposé. Madame Pothin rappelle qu'elle a indiqué sur sa fiche de rentrée vouloir reconduire un projet Ecole ouverte sur le patrimoine. Madame Chovet explique qu'un tel projet doit être déposé par au moins 2 enseignants et qu'elle n'a rien eu de tel.

Il est donc convenu de compléter le compte-rendu ainsi :

« Madame Pothin demande si le PACTE Ecole ouverte a été reconduit cette année. Madame Chovet répond que non, car aucune demande lui a été faite, et que ce PACTE n'est ouvert qu'en fonction des projets déposés ».

- A propos de la venue des anciens élèves, il est demandé de rajouter au compte-rendu : « Madame Pothin précise qu'un répertoire d'anciens élèves a été réalisé par une enseignante depuis des années et demande pourquoi il n'a pas été utilisé. Madame Chovet répond que ce n'est pas à elle de demander ces informations, mais à l'enseignante responsable de ce répertoire de les fournir ».

Après diverses réactions, la cheffe d'établissement met au vote le compte-rendu.

**Le compte rendu du CA du 25 novembre 2025 est mis au vote avec les 3 modifications demandées :**

**pour : 8 voix**

**abstentions : 12 voix**

**contre : 0**

**Le compte-rendu est adopté.**

## **II) Contrats et conventions**

Convention avec l'EPHAD de Boen sur Lignon

Une convention est signée avec le lycée et le collège, pour autoriser les élèves à mettre en place des activités avec les résidents de l'EHPAD. Mais il y a problème car les horaires du lycée ne sont pas compatibles avec repas des lycéens, et il faut aussi tenir compte de la sieste des résidents.

Il n'y a pas vraiment besoin de convention, car il n'y a pas de dépenses en jeu, mais Madame Chovet demande que le CA acte une volonté de partenariat. Les élèves de l'option santé sociale sont déjà allés à l'EPHAS, ainsi que les élèves germanophones.

## **III) Domaine administratif et pédagogique**

### **A. Coloration des postes**

Madame Chovet a revu sa copie par rapport à ce qui a été présenté la veille en conseil pédagogique, car il y a avait des erreurs. L'objectif est de faire la coloration des postes seulement, puisqu'il faut spécifier si un poste est vacant pour permettre la mutation des enseignants. Madame Chovet explique qu'il y a encore beaucoup d'incertitudes, donc que ce projet sera modifié par la suite.

Le tour « zéro » d'Affelnet a lieu autour du 15 juin. C'est là que sera prise la décision pour l'ouverture de la 4<sup>ème</sup> classe de Seconde, mais le vœu Boën doit être indiqué en 1<sup>er</sup> vœu. On peut aller jusqu'à 108 élèves.

Les chiffres pour les futurs élèves de seconde ont évolué par rapport à ce que Madame Chovet présente, ainsi il y a moins d'élèves de 3<sup>èmes</sup> qu'indiqué dans le tableau ci-dessous venant de Noirétable (seulement 9 ou 10 élèves), ce qui ne permettra pas d'avoir une 4<sup>ème</sup> classe de seconde à Boën à la rentrée. Les demandes d'arrivée d'élèves issus des collèges privés ne comptent pas non plus dans les effectifs.

Elle présente dans un premier temps les effectifs pour les langues concernant les langues, Madame Chovet explique qu'elle n'a pas eu le temps de recontacter le collège de Saint Germain Laval pour avoir des précisions sur les élèves d'italien, puisque les enseignants lui ont fait part la veille, du fait qu'il n'y a pas cette LV2 au collège de Saint Germain Laval.

	total	allemand	italien	espagnol	latin
total :	113	15	42	56	19
Boën	53	7	9	37	6
Noirétable	17	3	14		
Saint Germain Laval	31	5	7	19	10
Saint Just en Chevalet	12		12		3

Pour les autres niveaux, il y a eu un sondage pronote, et ensuite nous avons eu pour travailler les fiches dialogues pour connaître les choix des élèves quant à leurs choix d'orientation.

Pour les classes de première, les vœux des élèves conduisent à une structure comprenant :

- 2 groupes pour l'espagnol, les spécialités mathématiques, HGGSP, sciences de la vie et de la terre, physique-chimie, LLCE anglais, et les mathématiques spécifiques
- 1 groupe pour l'italien, l'allemand, l'option EPS (si certains élèves arrêtent en fin de seconde, nous disposons d'une liste d'attente), les spécialités SES et HLP.

En SVT, au vu du nombre d'élèves, on ne pourrait avoir qu'un seul groupe, mais cela poserait problème car il y a seulement 24 places au niveau des TP. On peut aussi faire le choix de ne dédoubler que les heures de TP.

Pour les spécialités HGGSP, LLCE, et mathématiques spécifiques, on ne sait pas encore si on aura un ou 2 groupe, cela sera fonction du nombre d'élèves.

Concernant les élèves de terminale générale :

On sait à peu près sur combien d'élèves on peut compter, un élève a déjà fait le choix de partir en alternance.

Lors des conseils de classe, on proposera peut être aux élèves de premières des choix différents de ce qu'ils ont prévu pour les classes de terminale, les chiffres vont encore évoluer.

Pour les classes de terminale, les vœux des élèves conduisent à une structure comprenant :

- 3 groupes pour l'espagnol
- 2 groupes pour les spécialités mathématiques et sciences de la vie et de la terre
- 1 groupe pour les spécialités physique-chimie, LLCE anglais, HGGSP, HLP, SES, un groupe pour mathématiques expertes et complémentaires, 1 groupe pour l'italien, l'allemand, l'option EPS.

DHG accordée par le Rectorat pour l'année 2026-2027 : 367,5 H dont 328,5 HP et 38,99 HSA.

Madame Chovet explique que les contraintes sont les suivantes : adapter le nombre de groupes d'enseignement de spécialités et de langue vivantes en fonction du nombre d'élèves, réfléchir quant à la faisabilité des emplois du temps, notamment en niveau terminal et du nombre de places en TP de sciences.

Les objectifs sont aussi de préserver les ressources humaines (éviter les postes partagés sur plusieurs établissements), de respecter les obligations légales et d'optimiser l'offre pédagogique.

Les élèves font remonter que les cours de physique à 12 sont vraiment agréables.

Les obligations réglementaires sont pour les langues : en seconde 5h30, en 1ère 4h30 et 4h en terminale.

Il faut aussi 3 séances par an d'EVARS (éducation à la vie affective) ce sont des cours obligatoires.

Il faut prévoir les 3h d'UNSS. Les deux UNSS collèges et lycée sont groupés, tous les élèves peuvent participer aux séances UNSS et tous les élèves peuvent aller à l'UNSS les mercredis après-midi. Madame Roche explique que les lycéens peuvent cependant être acceptés que s'il y a de la place.

Les élèves expliquent par exemple qu'ils ne peuvent participer qu'aux sorties communes lycée -collège concernant l'escalade.

Les solutions proposées : l'idéal est de faire un complément de service reçu du collège, cela a pour avantage la stabilité des équipes, et le renforcement de la collaboration le collège, respecter les consignes rectorales, à savoir éviter les petits BMP.

Il y a eu une réflexion pédagogique entamée sur l'utilisation de notre marge d'autonomie personnelle dans notre dotation : maîtrise de la langue parlée et écrite, plan mathématiques et sciences, langue vivante : favoriser la pratique de l'oral, labellisation E3D.

Nous avons essayé il y a deux ans de mettre en place le programme voltaire, seuls certains élèves s'en emparent. Il est proposé de ne pas reconduire l'expérience, cela coûte aussi cher au lycée. Cela n'apporte rien aux élèves les plus en difficulté.

Monsieur Vial précise que le seuil de base bouge avec les progrès des élèves, donc c'est compliqué de mettre des notes.

Un léger sursaut a eu lieu avec le rappel de la question de grammaire, mais elle n'est que sur 2 points.

Mme Chovet estime qu'environ 1500€ sont dépensés pour le programme Voltaire.

Départ de Madame Roche, le nombre de votants passe à 19

**Vote : Etes-vous d'accord pour repayer le programme Voltaire l'année prochaine :**

**Pour : 1**

**Abstention : 0**

**Contre : 18**

**Le programme Voltaire ne sera donc pas reconduit.**

Monsieur Vial demande s'il est possible de prendre quelques abonnements pour les élèves les plus motivés ? Madame Chovet explique qu'une option « Voltaire » peut être créée, et voit pour affecter éventuellement 0,5 h à un enseignant pour gérer cette option. La solution envisagée pour l'instant est plutôt de se tourner vers des heures d'AP.

Retour de Madame Roche, le nombre de votants repasse à 20.

Sur le plan mathématiques et sciences (en particulier au féminin), il va falloir réfléchir à un projet.

Madame Chovet explique que dans le projet d'établissement il y a un projet sur l'oralité sur les langues.

Madame Pothin prend la parole pour dire que dans le projet d'établissement l'oralité n'est pas spécifiée sur les langues.

Madame Mure explique que l'oralité peut aussi être travaillé sur les autres disciplines, que ce sont des choix faits par l'établissement.

Madame Chovet demande au CA de lui donner mission pour créer des groupes de langues pour favoriser le dialogue dans ces cours.

Madame Pothin tient à expliquer au CA que cette décision est beaucoup plus globale que simplement la présence de groupe en langue, car la répartition des heures est un équilibre : se positionner maintenant lui semble difficile.

Madame Mure rappelle que cette année, certains élèves n'ont pas les heures réglementaires en spécialité SVT ou mathématiques spécifiques. Elle rappelle qu'il n'y a pas égalité de traitement dans notre établissement, dû à son avis à la multiplication de groupes qui complexifie les emplois du temps. On favorise alors une répartition au profit de certains enseignants et non pas au profit des élèves, c'est pourquoi elle s'opposera à cette proposition.

Madame Chovet réfute cette information et explique qu'il y a 3-4 élèves qui n'ont pas le taux horaire à une demi-heure près, ils se retrouvent dans des petits groupes. La Direction Académique et les parents d'élèves, l'inspection académique et le Rectorat ont validé le fait que certains élèves n'ont pas les temps réglementaires, mais que le cours à effectif réduit compense cette demi-heure perdue, cela concerne les mathématiques, les SVT et l'EMC.

**Vote : le CA donne pour mission à Madame Chovet de privilégier des petits groupes en langues vivantes (en dessous de 27-28) afin trouver des moments pour faire du dialogue en cours, dans la mesure du possible.**

**Pour : 15**

**Contre : 2**

**Abstention : 3**

**Madame Chovet essaiera donc de privilégier des petits groupes pour les langues vivantes.**

Pour la labellisation E3D (établissement en démarche pour le développement durable), Madame Deveaux a été missionnée.

Pour le français, il est proposé de changer le poste de lettre classique en poste de lettre moderne. La rectrice a dit que le berceau de lettre moderne n'est pas suffisant pour le mouvement, donc elle a refusé l'année dernière. La collègue de lettres classiques du collège désire continuer les cours de latin au lycée, mais ne désire pas venir au lycée à temps plein. Madame Chovet dit qu'elle a beaucoup d'appels pour s'informer sur un potentiel poste de lettres modernes, mais aucun appel concernant le poste de lettres classiques.

Sachant que le poste de Madame Hubert a été mis au mouvement, personne n'a postulé l'année dernière, mais le poste a cependant été mis au mouvement très tardivement.

**Vote : Etes-vous d'accord pour proposer au rectorat que le poste de lettres classiques soit transformé en poste de lettres modernes ?**

**Pour : 19**

**Abstention : 1**

**Contre : 0**

**Il est donc proposé au Rectorat que le poste de lettres classiques soit fermé pour le transformer en poste de lettres modernes.**

Les propositions de Madame Chovet sont présentées sur un tableau qui sera, sur sa demande, jointe au compte-rendu.

Madame Chovet explique que quoiqu'il en soit, Monsieur Vial demande à faire 15h l'année prochaine, qu'il soit agrégé ou pas. Il est donc proposé qu'une collègue du collège prenne 5 heures de français, ce qui amène à 8h de CSR avec le collège.

L'équipe de mathématiques propose de continuer de la même façon que cette année.

En anglais, il est proposé un BMP de 7h, Madame Rivolier a demandé une mobilité, et pourra avoir de droit un temps partiel.

Madame Pothin explique que la veille il a été acté avec les enseignants en conseil pédagogique que le BMP ne sera demandé qu'en juin, Madame Chovet dit qu'elle doit le demander de suite pour être sûre de l'avoir.

En espagnol, il est prévu 18,5 heures, avec un complément de service en HSA sur le collège, comme prévu sur ce poste à profil.

Dans les langues il n'y a pas de souci de répartition, car on a des profs agrégés et des heures supplémentaires à adapter en fonction des quotités de chacun.

Madame Mure explique que ce choix d'établissement entraînerait 79h en langue vivante, contre 42h cumulés avec les seuils bas obligatoires pour les langues, ces choix ont des conséquences sur la répartition d'une dotation globale.

Madame Pothin est étonnée que le nombre d'enseignants pour la répartition des heures supplémentaires en histoire-géographie soit 4 puisqu'il y a 5 enseignants sur la cité.

Madame Chovet répond qu'en histoire géographie, le 5ème enseignant, au collège, a tellement d'HSA sur le collège et de projets il préfère se focaliser sur le collège.

En SVT, le choix de Madame Chovet est de faire des ½ classes, donc 6 groupes sont prévus en secondes.

Si l'enveloppe ne le permet pas, elle verra ensuite.

La discipline Physique-Chimie récupérerait l'option santé sociale, et en secondes 6 groupes à 3h en ½ classe et 1,5 h de SNT en 6 groupes, pour faire de l'informatique en SNT, pour être un par poste (car il n'y a que 19 postes informatique en A302 et 12 en A206). Un conseil pédagogique commun SVT et physique-chimie est prévu, Mme Chovet se débrouillera pour qu'aucun enseignant ne parte. Devant les professeurs de physique-chimie, elle s'engage à trouver une solution pour garder tout le monde au lycée.

Monsieur Chalençon rappelle qu'ils ont déjà complété ailleurs, et que si nécessaire, ils le referont.

Madame Chovet répond qu'elle ne le souhaite pas.

Madame Mure explique que des choix ont été faits, que ces choix nous sont plus imposés que discutés. Le CA est le lieu de prise de décision. Madame Mure fait remarquer qu'en ayant refait tous les calculs pour la physique chimie elle trouve 2,5 h de différence avec ce qui est présenté. Madame Chovet répond que ce n'est pas grave, que cela fera donc 2,5 h au persan.

Philosophie : 3 HSA pour un poste d'agrégée.

Mme Chovet déclare que si la professeure de Philosophie refuse une 3° HSA, elle s'arrangera alors avec les inspecteurs pour affecter plus d'heures de HLP au professeur de français.

Madame Mure et Madame Pothin font remarquer que ce serait au détriment des élèves et que cela ne leur semble pas acceptable, puisque c'est contraire aux textes réglementaires qui prévoit que le partage entre Français et Philosophie se fait à part égale en HLP, d'autant plus que jamais Madame Ré n'a dit qu'elle ne prendrait pas ces 3 h d'HSA.

Départ de Madame Tasies, on passe à 19 votants.

SES : Madame Mure est agrégée, mais aura aussi une décharge syndicale, non encore actée pour l'instant.

Madame Mure demande un groupe de plus en Seconde pour éviter d'avoir 36 élèves par classe alors qu'il découvrent cet enseignement et propose au CA, la création de l'option droit et grands enjeux du monde contemporain, sur lequel elle suit actuellement la formation. Elle demande donc la création d'un BMP.

Madame Chovet explique qu'il n'y a pas les heures postes.

Madame Mure rappelle que des heures ont été données à beaucoup de matières tout au long de ce conseil d'administration.

Madame Chovet explique qu'il est trop tard pour ouvrir cette option. Il faudra demander cela autour du mois de novembre 2026 au Rectorat. On pourrait cependant ouvrir cette option, mais elle a fait le choix de plutôt reporter cette ouverture.

Madame Pothin explique qu'on lui a toujours dit que les heures pour les options sont à prendre sur la marge d'autonomie de la dotation, et demande donc ce que cela changera que le Rectorat accorde cette option ou pas en terme d'heures.

Madame Chovet répond qu'effectivement nos options sont prises sur notre marge d'autonomie.

Madame Pothin et Madame Mure rappellent que les sciences humaines ne bénéficient de guère d'heures en plus par rapport au seuil minimal, et que le persan très bas ne permet pas les projets en sciences humaines.

Madame Chovet propose de prendre ces 3 heures sur le latin. Madame Pothin est surprise par cette proposition, et demande pourquoi impacter le latin.

Madame Chovet propose alors de prendre (3h) sur le BMP d'anglais pour demander un BMP de SES et ouvrir l'option Droit et enjeux du monde contemporain.

**Vote : pour faire un BMP de 4 h en anglais et 3h en SES afin d'ouvrir l'option droit et grands enjeux du monde contemporain (sachant que Madame Chovet demandera l'option pour la rentrée 2027) :**

**Contre : 4**

**Pour : 4**

**Abstention : 11**

**La voix du chef d'établissement étant prépondérante, le vote est refusé. Le BMP d'anglais sera de 7 h.**

Madame Chovet acte que l'ouverture de l'option sera donc demandée à la rentrée suivante au rectorat. Le lycée pourra alors avoir les heures pour ouvrir cette option.

Le chef d'établissement met au vote 3 propositions :

- fermeture du poste de lettres classiques et ouverture d'un poste de lettres modernes
- création du BMP d'anglais de 7h

- les CSR comme indiqués sur le tableau  
Les enseignants demandent une suspension de séance.

**Le chef d'établissement remet au vote les 3 propositions :**

- fermeture du poste de lettres classiques et ouverture d'un poste de lettres modernes
- création du BMP d'anglais de 7h
- les CSR comme indiqués sur le tableau

**Pour : 8**

**Contre : 2**

**Abstention : 9**

**Madame Chovet doit remonter tout cela au rectorat dans le tableau de suivi des moyens.**

Si le poste de lettres classiques n'est pas transformé, madame Chovet demandera la présence de Madame Epinat, étant contractuelle CDIée.

## **B. Plan pluriannuel d'orientation 2025-2029**

Un lien sur Utilisation de la plate-forme avenir a été mis en ligne. Les enseignants ne sont pas encore formés sur cette plate-forme. L'ONISEP va faire une formation auprès de tous les PP sur l'année prochaine.

Madame Mure demande qui est porteur de projet de création d'une mini-entreprise en seconde (en lien avec le niveau troisième). C'est Madame Chovet qui sera porteuse du projet, avec à la base un jeu sur les risques. Loire Forez Agglomération a proposé un module pour monter une telle mini-entreprise.

Le plan pluriannuel d'orientation 2025-2029 a été joint à la convocation de ce conseil d'administration.

**Vote pour avis du conseil d'administration concernant le plan pluriannuel d'orientation 2025-2029 :**

**Abstention : 1**

**Pour : 18**

**L'avis est donc favorable**

## **III) Questions :**

1. Des parents : une information de la police municipale a été donnée, à propos des véhicules sur le dépose minute.

Il y a très souvent des voitures sur le dépose minute, et donc peu de place pour les parents qui veulent poser leurs enfants.

Un rappel a été fait.

Madame Chovet a fait une demande à la mairie, pour transformer le dépose minute en parking. Pour l'instant nous avons eu une fin de non-recevoir.

2. Des parents : oraux du bac de français : normalement il y aura des oraux blancs en français. Madame Chovet n'est pas d'accord avec un enseignant sur les modalités en terme d'heures et de rémunération, mais on va organiser ces oraux. Un consensus est recherché. L'inspectrice est venue voir l'équipe de lettres et a rappelé les obligations de service. Madame Mure explique que le collègue a 62 élèves, il donne comme argument que dans plusieurs établissements, les heures sont banalisées, il souhaiterait avoir aussi les cours banalisés. Madame Mure rappelle que nous venons d'évoquer en début de ce CA que nos élèves n'ont pas de bons résultats en français et qu'il faut qu'on puisse progresser dans leur préparation.

Après des débats houleux, Madame Chovet conclut que faire passer les oraux est possible, puisque Monsieur Vial l'a fait l'année dernière.

Madame Chovet rappelle que la problématique se présentera aussi pour l'organisation des oraux de langues vivantes pour leur organisation. Cela fait partie du travail des enseignants de faire passer des oraux blancs.

3. Des enseignants : Motion concernant la santé des personnels avec la construction de la centrale d'enrobé et de récupération des matériaux.

Après discussions et rappels de l'existence d'un DUER, disponible à l'intendance, où il peut être consulté dans le bureau de Monsieur Alliot, qui va communiquer dessus, il est proposé la motion suivante :

Les services déconcentrés de l'Etat ont permis l'installation d'une usine d'enrobé et de récupération de matériaux à proximité de notre cité scolaire, contre les avis de l'Agence régionale de santé, en passant outre les demandes d'informations complémentaires de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale. Les avis médicaux indiquent des

risques pour la santé (problèmes pulmonaires, cancers) accrus à proximité de ce type d'entreprise, et les agents de l'Etat et du Département sont donc inquiets des risques pour leur santé et celle des élèves.

Nous souhaitons donc alerter nos autorités hiérarchiques, à savoir Madame la Rectrice et Monsieur le Président du Conseil Départemental de la probabilité accrue de maladies professionnelles pour leurs agents qui travaillent dans notre cité scolaire, à proximité de cette future installation.

Les agents du Rectorat et l'agent du Département du lycée l'Astrée de Boën sur Lignon.

Monsieur Alliot verra pour rajouter des lignes dans le DUER concernant les risques liés à la centrale d'enrobé et de récupération de matériaux.

**Vote : le CA porte la motion proposée par les agents du Rectorat et l'agent du Département  
du lycée l'Astrée de Boën sur Lignon**

**pour : 8                      abstentions : 5                      contre : 0**

**Les 4 représentants de l'administration ne prennent pas part au vote, il y a donc bien 13 votants.**

4. Enseignants : avoir plus souvent des services végétariens : le service de restauration est facultatif pour le personnel, le plan alimentaire est respecté dans l'établissement et on a la chance d'avoir un buffet d'entrées très variées.

5. Enseignants : concernant les bilans demandés, Mme Chovet répond que le rapport pédagogique annuel répondra aux questions posées par les enseignants.

Les enseignants demandent si l'organisation des conseils de classe peut être revue pour mettre les questions générales au début, Madame Chovet répond que c'est son choix pour gagner du temps, en tant que présidente de Conseil.

La séance est levée à 20h45.

Secrétaire de séance :

Agathe Pothin  
enseignante

